

Déclaration **FO** au CSE du 18 juin 2026

“ Les élus **FO** vous alertent une nouvelle fois sur la situation critique au sein des services Protection Juridique.

Aujourd’hui, la colère gronde au sein de ces services comme en témoigne la grève du 2 juin qui a fortement mobilisé les collègues.

Lors de cette grève, les salariés du service ont exprimé clairement leurs revendications, à savoir :

- **la reconnaissance de la transformation du métier de GS** ces dernières années, notamment au vu des nombreux glissements de tâches qui relevaient auparavant des compétences GE. (par exemple) typologie de litiges, tutorat et formation, etc...)
- **la transmission des critères RH applicables pour la pesée des fonctions ayant conduit au rejet d’une revalorisation de la classification pour les GS;**
- **la reconnaissance du statut de juriste** compte tenu de l’exigence de diplôme spécifique à l’embauche et la promesse aux sociétaires/clients d’un service dédié avec des juristes pour répondre à leurs questions;
- **le renforcement immédiat des effectifs sur l’ensemble des fonctions pour pallier l’augmentation de la charge de travail.**
- **une meilleure adaptation des objectifs** aux contraintes techniques de leur métier, notamment en lien avec la complexité des environnements informatiques sur lesquels ils doivent travailler (ARPEGE, CC et PC, Pro Thémis), et la gestion des appels téléphoniques ;
- **l’amélioration de l’outil Guidewire qui reste inadapté** à la gestion des litiges juridiques ;

FO rappelle que les difficultés actuelles ne pourront être résolues durablement sans:

- **une politique ambitieuse de renforcement des effectifs,**
- **une reconnaissance réelle de la technicité des métiers,**
- **une stabilisation des organisations,**
- **des moyens permettant aux salariés d’exercer leur activité dans de bonnes conditions.**

FO considère que **cette dégradation progressive et continue des conditions de travail entraîne des Risques Psychosociaux importants** et questionne les sujets de reconnaissance professionnelle, de motivation et de fidélisation.

La qualité de service ne pourra être préservée sans une prise en compte sérieuse de leurs revendications et sans des mesures concrètes répondant à la situation actuelle.

FO continuera de soutenir les collègues de la PJ et de porter leurs revendications, et demande à l’employeur d’entendre la voix des salariés et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer leur situation “.